
NOTE N°DGS/PMR-2023/N-1/BNA/PA/PYL/JEM
S/C du Directeur Général des Services et du Président

Objet : Vente de véhicules de service
Affaire suivie par : Jean-Emmanuel MICHEL

Le 12 juin 2023

Chers(e) collègues, collaborateurs, agents et administrés,

Je vous informe de la session de vente des véhicules de service de la collectivité conformément à la délibération CC-04-2023-092 du Conseil Communautaire du 06 avril 2023.

Le processus de vente s'exécutera selon la procédure retenue et annexée à cette présente note.

Le véhicule en vente est le suivant :

R	TYPE	IMMATRICULATION	MARQUE	MODELE	AGE	M.E.C.	KMS *	ESTIMATION
1	PL	153 BCF 972	DAF	AE11N	15	10/11/2008	110895	5 000,00 €

* Le kilométrage affiché est à titre indicatif et ce dernier pourra évoluer en fonction de l'utilisation du véhicule.

Une expertise complète a été réalisée sur le véhicule. La fiche de renseignement indique l'état de ce dernier en termes de carrosserie, d'habitacle, de châssis et de compartiment moteur.

Le véhicule peut être consulté sur le site de Vivé (Carrefour le Poteau, 97218 BASSE-POINTE) de 10 h à 12 h et du lundi au vendredi. Les agents du service « Parc Matériel Roulant » se chargeront de vous accompagner durant les visites et de vous donner toutes les informations nécessaires à votre prise de décision. La fiche d'expertise est également à votre disposition dans le véhicule.

Toute personne intéressée pourra proposer une offre à l'aide du formulaire « Offre acquisition de véhicule » disponible à l'accueil de chaque site de CAP NORD MARTINIQUE et au niveau de l'atelier mécanique à Vivé.

Ce formulaire, mis sous enveloppe, devra être adressé à Monsieur le Président de CAP NORD MARTINIQUE à l'adresse suivante :

39, lotissement La Marie – 97225 Le MARIGOT

La date limite de réception des offres a été fixée au **1 juillet 2023**.

Toutes les offres transmises après cette date ne seront pas retenues. Les offres valides seront analysées selon la procédure en vigueur et chaque potentiel acquéreur recevra un courrier lui spécifiant la décision prise par Monsieur le Président.

Le principe de vente retenu étant « au plus offrant » ; l'offre la plus onéreuse sera privilégiée.

Dans l'attente de vos propositions, veuillez recevoir l'expression de ma plus haute considération.

Le Directeur Général des
Services,

Philippe ANDRE



Le Président,

Bruno Nestor AZÉROT

